



**Mouvement  
Européen**  
*Eure et Loir*

Janvier 2024

## MEF 28 INFO

### Lettre d'information européenne

Le passage d'une année à la suivante est toujours un événement marquant. Nous voilà donc en 2024 ! Comme le veut la tradition, c'est une occasion de se souhaiter les uns les autres une heureuse et bonne nouvelle année !

Notre engagement en faveur d'une Europe unie et pacifiée, selon la mission que s'est donné le Mouvement européen depuis son origine, nous amène à émettre des vœux pour que 2024 soit l'année d'un retour à la paix sur notre continent, après l'agression russe contre l'Ukraine à nos frontières, et celle d'un renforcement de la démocratie et du respect de nos valeurs et de l'état de droit.

Plus que jamais, dans le contexte géopolitique actuel, l'unité entre nos différents pays s'avère nécessaire. La tentation d'un repliement sur soi de chacune des composantes de notre Union européenne, comme certains le préconisent à travers un nationalisme renaissant, n'est certainement pas une solution aux difficultés qui peuvent se présenter au fil du temps, d'autant plus que la guerre est à nos portes avec toujours le risque d'un embrasement généralisé. Une Europe désunie ne pourrait conduire qu'à son délitement et à des situations bien pires pour ses Etats membres que celles faussement espérées. Une gestion commune d'un ensemble actuellement de 27 membres n'est certes pas facile et doit être améliorée chaque fois que possible. Réformer son fonctionnement et ses institutions sera d'autant plus indispensable dans la perspective d'une Europe élargie à plus d'une trentaine d'Etats. Ce qui fait sa force est précisément de rester « *Unie dans la diversité* » en référence à sa devise.

Se tourner vers l'avenir avec optimisme semble difficile actuellement et pourtant l'Europe dispose d'un potentiel considérable qui ne demande qu'à être exploité. Voilà le vœu que nous formulons en ce début d'année : que nous les européens et nos responsables au niveau des institutions nationales et européennes nous nous emparions de ce qui est déjà là en notre possession pour rebondir et faire de notre continent un exemple des avantages que procurent la paix, l'unité, la démocratie, les droits humains pour le bien être de tous. Nous sommes la première puissance commerciale du monde. Dans beaucoup de domaines nous avons les moyens d'être un ensemble de premier plan. Et pourtant, l'Europe est encore un nain politique, un nain stratégique. Que 2024 nous voie relever les défis auxquels nous sommes confrontés ! Nous en avons la capacité !

./.

**Hommage à Jacques Delors** : voir pages 7-8

*Le Mouvement européen, organisation internationale indépendante des gouvernements, institutions européennes et partis politiques, a été créé en 1948 pour aider à la création d'une Europe unie et pacifiée.*

Contact : [eure-et-loir@mouvement-europeen.eu](mailto:eure-et-loir@mouvement-europeen.eu)

<https://mouvement-europeen.eu>

Mouvement européen d'Eure-et-Loir, Centre européen Franz Stock, 36 rue des Bellangères, 28630 Le Coudray

## **Regards sur le passé**

L'année 2023 venant de s'achever, elle est l'occasion de dresser un premier bilan de ce qui a été accompli au plan européen. Un tel bilan s'inscrit cette fois-ci à la fin du mandat quinquennal de la Commission européenne et de la législature du Parlement européen (2019-2024).

Comme l'a souligné Mme Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, évoquant les années passées depuis sa prise de fonction en 2019, « *Nous avons traversé des années de pandémie et de confinement. Nous avons connu des années de guerre, comme cette année encore. Mais face à toutes ces difficultés, l'Europe s'est montrée forte et nous sommes restés unis* ». Elle a évoqué à cette occasion d'importantes réalisations telles que l'instrument NextGenerationEU ([https://next-generation-eu.europa.eu/index\\_fr](https://next-generation-eu.europa.eu/index_fr)), le Pacte vert pour l'Europe (<https://www.touteurope.eu/environnement/qu-est-ce-que-le-pacte-vert-pour-l-europe/>), le soutien à l'Ukraine, la Stratégie Global Gateway (<https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/stronger-europe-world>), la naissance de l'Europe de la santé, les initiatives prises en matière de droits numériques et d'égalité entre les femmes et les hommes...

M. Pedro Sanchez, chef du gouvernement espagnol, a de son côté dressé le bilan de la présidence espagnole du Conseil de l'UE (de juillet à décembre 2023) devant le Parlement européen le 13 décembre dernier. Il a rappelé que l'un des objectifs prioritaires de cette présidence a été de promouvoir la réindustrialisation de l'Europe et son autonomie stratégique. Des avancées ont ainsi été possibles dans bon nombre de domaines, par exemple concernant la sécurisation de l'approvisionnement de l'Europe en matières premières critiques, les technologies vertes et numériques ou encore l'intelligence artificielle.

Un dossier resté jusqu'ici non résolu était celui concernant le Pacte européen sur la migration et l'asile, qui avait été proposé par la Commission il y a déjà trois ans, le 23 septembre 2020, en vue de remédier aux problèmes liés aux courants migratoires vers l'Europe. Malgré de nombreuses tentatives, le Pacte en question n'avait pas obtenu l'accord de tous les Etats membres en raison de divergences quant aux mesures envisagées pour faire face notamment aux migrations irrégulières et au traitement de leurs venues dans les premiers pays d'accueil (voir MEF 28 INFO d'octobre dernier, p.3).

Un compromis entre le Conseil et le Parlement européen vient finalement d'être trouvé le 20 décembre 2023. Un filtrage des migrants est prévu à leur arrivée avec la création de centres de rétention, ainsi que des procédures permettant notamment de traiter leurs dossiers plus rapidement, avec renvoi le cas échéant vers leurs pays d'origine ou de transit. Pour ceux acceptés sur le territoire de l'UE, un système de solidarité entre les Etats prévoit le choix entre les accueillir ou le versement d'une compensation financière. Ce dossier sur la migration, qui n'est de toute évidence pas strictement national, n'a curieusement presque pas été évoqué par les médias français, lors des débats extrêmement tendus sur le projet de loi français dans ce même domaine.

On notera qu'au niveau européen les deux institutions que sont le Conseil et le Parlement, à la suite du compromis sur lequel ils se sont mis d'accord, ont pris l'engagement de formaliser le Pacte sur la migration et l'asile en février prochain. Le but est de finaliser ce dossier avant l'élection du Parlement européen en juin 2024 et d'éviter ainsi qu'il devienne l'objet de débats perturbant la campagne électorale. Pour plus de détails concernant ce Pacte, voir le site <https://www.touteurope.eu/societe/que-contient-le-pacte-europeen-sur-la-migration-et-l-asile/>.

## **Regards sur l'avenir**

Ce qui a déjà été accompli au niveau européen au cours du quinquennat qui s'achève est d'autant plus important qu'il constitue un des socles sur lesquels va se construire l'avenir. Quel peut être alors le « futur de l'Europe » ? En ce début 2024, sans être « voyant », pouvons-nous tenter d'en dessiner les grandes lignes ? Pour nous y aider, Thierry Breton, Commissaire européen au Marché intérieur, s'est penché sur les principaux thèmes permettant de clarifier ce qu'il conviendra de faire pour que l'Europe surmonte les risques éventuels de fragmentation interne et, surtout, se renforce jusqu'à devenir une « *Europe Puissance* ». Il est intervenu à ce sujet lors d'une conférence, le 11 décembre dernier, à l'Institut Jacques Delors, consacrée précisément au « *Futur de l'Europe* ».

Parmi les thèmes abordés, on retiendra que c'est à partir d'un renforcement du « *marché intérieur* » de l'UE, initié en son temps par Jacques Delors, qu'il convient de se projeter vers l'avenir. Thierry Breton rappelle que « *depuis le plan de Jacques Delors visant à abolir les frontières, le marché intérieur est devenu l'un des plus grands succès de l'Union européenne. C'est le fondement de notre économie, condition indispensable pour notre compétitivité à long terme* ».

Beaucoup a déjà été fait, a-t-il souligné, et devra être complété pour que le marché intérieur continue d'être une « *force motrice qui équilibre et propulse l'Europe... Il est l'Europe en action qui projette son modèle et ses valeurs au plan global* ». Plusieurs impératifs sont à prendre en considération dans ce cadre. D'abord, le besoin de simplification dans son fonctionnement, le besoin de coopération et enfin celui d'anticipation. Il s'agit ensuite de répondre à un impératif stratégique pour l'Europe de demain, en utilisant le marché intérieur « *comme un levier de puissance, à la fois sur le plan industriel et sur le plan géostratégique* ». Enfin, il convient pour l'avenir de renforcer et développer encore le marché intérieur. Toujours selon Thierry Breton, « *Le marché intérieur doit s'affirmer comme instrument de résilience et de compétitivité dans la nouvelle géopolitique des blocs. Nous devons établir l'Europe comme troisième bloc, force d'équilibre entre les US et la Chine. Aucun pays de l'Union ne pourra seul rivaliser* ».

Dans cette perspective, il faudra assurer la sécurité économique de l'Europe, revoir sa politique commerciale, accélérer ce qui est entrepris dans les domaines clés de la compétitivité européenne (télécoms, infrastructures numériques), développer un programme industriel de défense, consolider le marché intérieur de l'énergie... Et pour ce faire, il sera nécessaire que de nouveaux moyens budgétaires correspondent « *à nos ambitions* ». « *Il n'est pas possible que l'Europe continue ainsi à avancer avec un budget équivalent à 1% de son PIB. Emprunter en commun, comme nous avons su le faire avec le fonds de relance, doit être pérennisé* », a déclaré Thierry Breton. Son discours peut être consulté en intégralité sur le site de l'Institut Jacques Delors : <https://institutdelors.eu/publications/discours-du-commissaire-thierry-breton-conference-futur-de-leurope-a-linstitut-jacques-delors-2/>

### **Présidence de la Belgique du Conseil de l'UE**

La Belgique succède à l'Espagne à la présidence du Conseil de l'Union européenne pour six mois, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024. La Belgique laissera ensuite la place à la Hongrie pour le dernier semestre 2024 (voir ci-après, p.7 « *Qu'est-ce que la présidence tournante de l'UE* »). Le Premier ministre belge, Alexander De Croo, a indiqué avoir pris pour devise de cette présidence « *Protéger nos citoyens, renforcer notre économie et préparer notre avenir commun* ». Parmi les dossiers à traiter, la présidence belge entend mettre l'accent sur les travaux autour du Pacte vert européen (Green Deal), sur l'innovation et la compétitivité de l'industrie et sur la protection des frontières extérieures de l'UE. Le Pacte sur la migration et l'asile devrait être formellement conclu lors de la présidence belge. M. De Croo a déclaré que dans le cadre de cette présidence « *nous devons réformer l'Union, ses stratégies politiques, ses budgets, ses institutions, dans la perspective d'un éventuel élargissement futur* ». A cet égard est prévu un « *Sommet sur l'élargissement* » le 19 avril prochain, à l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'élargissement de l'UE en 2004 à 10 nouveaux Etats membres (Pologne, Estonie, Lettonie, Lituanie, Tchéquie, Slovaquie, Hongrie, Slovaquie, Malte et Chypre).

### **Conseil européen historique**

La réunion du Conseil européen qui s'est tenue les 14 et 15 décembre dernier peut être qualifiée d'historique en raison de la décision prise en faveur de l'**ouverture de négociations d'adhésion à l'UE avec l'Ukraine et la Moldavie**. Ce qui en fait un événement particulier, outre le fait que l'Ukraine est en guerre avec la Russie, c'est la rapidité de la réponse donnée à la candidature présentée par l'Ukraine le 28 février 2022 et celle de la Moldavie le 3 mars 2022, mais encore la manière dont cette décision a été prise. En effet, le Premier ministre de la Hongrie, Viktor Orban, n'avait pas caché avant la réunion qu'il s'opposait à pareil élargissement de l'UE. La décision nécessitant d'être prise à l'unanimité des membres du Conseil européen, elle a pu être validée par le fait que Viktor Orban a quitté la salle de réunion à ce moment là.

Il est vrai que la veille de la réunion, la Hongrie avait obtenu le déblocage en sa faveur de quelques 10 milliards d'euros sur la trentaine de milliards de fonds gelés par l'UE en raison de son non respect de l'état de droit. Ce déblocage était justifié, selon l'exécutif européen, par l'annonce de réformes judiciaires par la Hongrie, réclamées par l'UE. Viktor Orban n'en a pas moins réclamé que lui soient aussi versés les 21 milliards encore gelés à l'encontre de son pays. Ses partenaires au sein du Conseil européen n'ont pu alors le convaincre de lever son veto à l'aide pourtant jugée cruciale de 50 milliards d'euros destinés à l'Ukraine. Plus d'un se sont offusqués de ce qu'ils ont qualifié de chantage de la Hongrie pour obtenir uniquement ce qui l'avantageait. En outre, sa position pro-russe à bien des égards, n'a pas manqué non plus de susciter des préoccupations quant à l'unité de l'UE. La déclaration du porte-parole du Kremlin se réjouissant du veto hongrois à l'encontre de l'aide à l'Ukraine est venue confirmer les inquiétudes à ce sujet.

Le Conseil européen n'en a pas moins réaffirmé, dans ses conclusions, « *l'engagement inébranlable de l'Union européenne à continuer de fournir un soutien politique, financier, économique, humanitaire, militaire et diplomatique fort à l'Ukraine et à sa population aussi longtemps qu'il le faudra* » ; tout en condamnant à nouveau résolument la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et en approuvant « *l'adoption d'un 12<sup>ème</sup> train de sanctions* » contre la Russie.

En plus de donner son feu vert à l'ouverture des négociations d'adhésion à l'Ukraine et à la Moldavie, le Conseil européen a décidé d'accorder à la **Géorgie** le statut de pays candidat. La **Bosnie-Herzégovine** s'est vue également accorder l'ouverture de négociations d'adhésion « *une fois que le degré nécessaire de conformité avec les critères d'adhésion sera atteint* ». De même pour la **Macédoine du Nord** « *dès que ce pays aura mis en œuvre son engagement de réaliser les modifications constitutionnelles* » qui lui sont demandées. Le Conseil européen a aussi réaffirmé « *son attachement total et sans équivoque à la perspective de l'adhésion des Balkans occidentaux à l'UE* » en se référant au plan de croissance présenté par la Commission visant à accélérer la convergence socio-économique entre ces pays et l'UE « *sur la base de conditions strictes* » et des règles et normes de l'UE.

La perspective d'élargissement de l'UE à de nouveaux pays a amené le Conseil européen à indiquer que des **réformes internes** de l'UE seront à opérer et qu'une « *feuille de route* » devra être établie à cet égard d'ici à l'été 2024. « *A mesure que l'Union s'élargit, la réussite de l'intégration européenne exige que les politiques de l'Union soient adaptées à l'avenir et financées de manière durable, sur la base des valeurs sur lesquelles l'Union est fondée, et que les institutions de l'UE continuent à fonctionner de manière efficace* » a précisé le Conseil européen dans ses conclusions.

Un débat a eu lieu, par ailleurs, sur la révision du **cadre financier pluriannuel 2021-2027** « *fermement soutenu par 26 chefs d'Etat ou de gouvernement* ». Il n'est pas fait mention du veto hongrois dans les conclusions du Conseil européen, sinon que « *le Conseil européen reviendra sur cette question au début de l'année prochaine* » !

En matière de **sécurité et défense**, le Conseil européen a notamment indiqué qu'il fallait accroître la capacité de production de l'industrie européenne de défense et qu'une stratégie soit rapidement présentée par la Commission en coordination avec l'Agence européenne de défense.

La question des **migrations** a été débattue soulignant, entre autre, le besoin d'une protection plus efficace des frontières extérieures de l'UE. Ce point de l'ordre du jour du Conseil européen a été traité avant l'accord intervenu à ce sujet quelques jours plus tard, le 20 décembre, entre le Conseil et le Parlement (voir ci-dessus, Regards sur le passé, p.2).

Le Conseil européen s'est félicité de la conclusion fructueuse de la 28<sup>ème</sup> Conférence des Nations Unies sur le climat (**COP28**) (voir ci-après, p.5). Les relations avec la **Turquie**, prévues à l'Ordre du jour, ont été quant à elles renvoyées à une prochaine réunion. Ont été mentionnées, à la fin des conclusions adoptées par le Conseil européen, la condamnation de toutes formes d'**antisémitisme, racisme et xénophobie**, « *y compris la haine antimusulmane* ». Enfin, dernier point des conclusions de cette réunion des 14 et 15 décembre, l'engagement du Conseil européen d'adopter, d'ici à l'été 2024, « *le nouveau programme stratégique définissant les priorités de l'Union et les moyens de les atteindre au cours des années à venir* » ; en référence aux « *objectifs à long terme consistant à rendre l'Union plus forte et prête à accueillir de nouveaux membres* ».

## **COP 28**

La 28<sup>ème</sup> Conférence des Parties sur le Climat de l'ONU qui s'est déroulée à Dubaï entre le 30 novembre et le 12 décembre dernier (voir MEF28 INFO de décembre dernier). Le texte final adopté dans le cadre de la COP28 invite « *les parties* » à accélérer la réduction des émissions mondiales à effet de serre à 43% d'ici à 2030 et vers le zéro net d'ici à 2050, ainsi qu'à tripler la capacité des énergies renouvelables au niveau mondial et à doubler le taux moyen annuel d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici à 2030. Il est également demandé que les pays effectuent une transition hors combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques d'ici à 2050.

La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, s'est félicitée de l'accord ainsi conclu qui « *marque le début de l'ère post-fossiles* ». « *Une part cruciale de cet accord historique a été faite en Europe. Le monde entier s'est approprié nos objectifs européens pour 2030* » a-t-elle souligné. Le représentant du Parlement européen à la COP28 a de son côté déclaré à propos de cet accord : « *C'est vraiment historique, la COP a décidé d'abandonner les combustibles fossiles au profit des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Le nucléaire a également sa place. Le texte ne mentionne pas le mot « élimination progressive, mais il s'agit bien d'une élimination progressive des combustibles fossiles. Je m'attends à ce que les stocks d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique et de nucléaire augmentent* ».

Certaines ONG participant à la COP28 se sont déclarées déçues qu'il n'ait pas été possible de faire davantage, mais la majorité des réactions a été très positive. A noter que l'Agence européenne de l'environnement estime qu'il sera néanmoins difficile pour l'UE de respecter ses ambitions environnementales : « *Notre analyse montre que les Etats membres doivent de toute urgence renforcer leurs actions pour répondre aux ambitions de l'Europe en matière d'environnement et de climat d'ici 2030* ».

## **Nouvelles règles budgétaires**

Le Pacte de stabilité et de croissance (PSC) vise à assurer la stabilité des prix et la croissance dans les Etats de la zone euro. Il fixe des règles selon lesquelles les Etats partageant ainsi la même monnaie s'engagent à maintenir leur déficit en dessous de 3% du PIB et leur dette à un niveau inférieur ou égal à 60% de leur PIB. Confrontés aux problèmes liés à la pandémie de Covid-19 et ensuite à la guerre en Ukraine, une clause temporaire dérogatoire a été mise en place en place en 2020 permettant aux Etats membres de dépasser les plafonds prescrits pour qu'ils puissent faire face à des dépenses inhabituelles.

Cette dérogation devant s'arrêter au 1er janvier 2024, un accord a été trouvé par les ministres des finances de l'UE, le 20 décembre dernier, établissant de nouvelles règles pour l'application du Pacte de stabilité et de croissance. Elles sont le résultat d'un compromis obtenu entre les pays dits « *frugaux* » (Allemagne, Pays-Bas...) et ceux du « *club Med* » (France, Italie, Espagne...), c'est-à-dire entre ceux les moins endettés désireux de revenir à une application stricte des règles originelles du Pacte de stabilité et de croissance et ceux les plus endettés souhaitant leur assouplissement.

L'accord finalement obtenu conserve les plafonds du PSC (3% de déficit et 60% de dettes) mais, en cas de dépassement, il sera désormais possible d'étaler le retour à la règle sur des périodes de 4 à 7 ans. Dans ce cadre, des plans pluriannuels de redressement établis par les pays concernés seront à soumettre à la Commission européenne en vue de leur validation. Parmi les dépenses prises en compte figurent notamment celles liées à l'environnement et à la défense. Les pays dont le déficit dépasse les 3% du PIB devront alors réduire celui-ci de 0,5 point par an (avec flexibilité entre 2025 et 2027) et ceux dont la dette est comprise entre 60% et 90% devront la diminuer également de 0,5 point par an, ou encore dans le cas d'une dette au-delà de 90% le réajustement sera de 1 point par an.

Cette révision du PSC ne pourra toutefois être applicable qu'après négociation avec le Parlement européen dont l'accord est nécessaire. L'agenda retenu pour cet effet est de parvenir à un accord avant le mois de juin prochain correspondant à la fin du mandat actuel du Parlement et de la Commission.

### **Pologne : nouveau gouvernement**

La nomination de Donald Tusk à la tête du gouvernement polonais a été officialisée le 13 décembre dernier. Comme indiqué précédemment (MEF28 INFO de décembre dernier, p.3), elle marque le retour d'une Pologne pro-européenne après 8 ans de pouvoir de la formation nationaliste eurosceptique du parti Droit et Justice (PiS). Donald Tusk a ainsi pu représenter son pays lors de la réunion du Conseil européen des 14 et 15 décembre à Bruxelles, instance qu'il avait lui-même présidé autrefois. La présidente de la Commission européenne s'en est félicitée : « *Votre expérience et votre ferme attachement à nos valeurs européennes seront précieux pour forger une Europe plus forte, dans l'intérêt du peuple polonais* ».

### **Nouvelles règles pour encadrer les médias dans l'UE**

Un accord est intervenu entre la Commission, le Conseil et le Parlement européen, le 15 décembre dernier, concernant la législation européenne sur la liberté des médias. Celle-ci doit permettre, entre autre, de garantir que les médias publics soient indépendants de toute influence politique. Son adoption formelle est prévue courant mars prochain.

### **L'Europe vue comme lieu de stabilité dans un monde troublé**

Une enquête récente réalisée par l'Eurobaromètre (entre le 23/10/2023 et le 15/11/2023) vient d'être publiée montrant que les citoyens européens sont satisfaits de leur appartenance à l'Union européenne. 70% estiment que l'UE est un lieu de stabilité dans un monde troublé et 61% sont optimistes quant à l'avenir de l'UE.

Selon ces sondages, les préoccupations majeures des européens sont la guerre en Ukraine et l'immigration, classés en tête avec 28%, en deuxième la situation internationale (24%) et en troisième place la hausse des prix et du coût de la vie (20%).

S'agissant de la guerre en Ukraine, 72% des européens sont d'accord pour lui apporter un soutien financier et 60% pour lui fournir des équipements militaires. Ils sont 72% pour des sanctions économiques contre la Russie. Le statut de candidat de l'Ukraine à l'adhésion à l'UE est soutenu par 61% des personnes interrogées. On notera également que 69% sont favorables à une politique étrangère commune et 77% pour une politique de défense et de sécurité commune. Les européens sont 75% en faveur d'un renforcement des frontières extérieures de l'UE. En matière de migration 69% sont pour une politique commune et 68% pour un système commun de droit d'asile.

Ces sondages sont encourageants quant à la place accordée à l'Europe et à ce qui peut y être entrepris grâce à un ensemble commun permettant des solutions communes aux problèmes qui se posent « *dans un monde troublé* ».

### **Les traditions de Noël dans l'Union européenne**

La fin de l'année 2023 est l'occasion de fêtes à caractère laïque au nouvel an et en principe religieux le 25 décembre. On notera que l'Ukraine, pour s'aligner sur ce qui se fait dans les pays de l'UE, a modifié la date de Noël en adoptant celle du 25 décembre, pour la première fois en 2023, en remplacement du 7 janvier comme en Russie. Cette décision a évidemment une dimension politique et un caractère symbolique pour bien marquer son appartenance à l'occident dans la perspective de son adhésion à l'UE. Dans chacun de nos pays Noël est fêté selon des traditions parfois différentes qu'il est culturellement intéressant de connaître. Par exemple, c'est depuis la Finlande qu'en principe le Père Noël sur son traîneau tiré par rênes s'élance à Noël sur la neige. Dans d'autres pays, comme par exemple en Allemagne, la tradition veut que la Saint-Nicolas soit la date importante du commencement des festivités. On trouvera des informations à ce sujet sur le site : <https://www.touteurope.eu/societe/les-traditions-de-noel-en-europe/>

### Qu'est-ce que la présidence tournante de l'Union européenne ?

La présidence tournante tous les six mois de l'Union européenne favorise l'implication de chaque pays membre et de ses citoyens dans le traitement des affaires européennes. Elle permet de renforcer le sentiment d'appartenance à l'UE en prenant à tour de rôle la responsabilité de faire adopter ou amender, par exemple, un acte législatif proposé par la Commission européenne. Il s'agit pour la présidence d'entretenir à cet égard un dialogue avec la Commission et également avec le Parlement européen en vue d'obtenir le double accord du Conseil et du Parlement nécessaire à l'adoption de la plupart des textes. La présidence du Conseil a parallèlement un rôle de médiation entre les positions souvent différentes des Etats membres en vue de parvenir à un consensus. Les compromis nécessaires ne peuvent se dégager que grâce à l'action de cette présidence auprès des gouvernements et ministères concernés des autres Etats membres. C'est dire l'importance qui revient à chaque pays assumant cette présidence.

Les ministres des gouvernements nationaux se réunissent dans le format « *Conseil* » selon leur attribution. Par exemple sur des sujets relatifs à l'agriculture, le ministre de l'agriculture belge réunira autour de lui sous sa présidence les 26 autres ministres de l'agriculture de l'UE. Il en est de même pour chaque domaine repris selon 10 formations (justice et affaires intérieures, environnement, affaires économiques et financières...). Seule exception, les affaires étrangères dont la présidence revient au « *Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité* ». Celui-ci est actuellement Josep Borrell, vice-président de la Commission européenne, pour la durée du mandat de cette dernière (5 ans) s'achevant en juin 2024.

Pour rappel, la présidence tournante du « *Conseil de l'Union* » ne doit pas être confondue avec la présidence du « *Conseil européen* » lequel réunit les présidents et chefs de gouvernement des Etats membres, dont le rôle n'est pas de prendre en principe des décisions mais de définir des orientations et priorités politiques générales. Le président du Conseil européen est, quant à lui, élu pour un mandat de 2½ ans, renouvelable une fois. Son président actuel est Charles Michel, ancien premier ministre belge.

Les sujets à l'ordre du jour du Conseil découlent d'un programme de travail établi pour 18 mois entre 3 présidences (« *trio de présidences* »). Ce programme est arrêté en coordination avec la Commission européenne : <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-10597-2023-INIT/fr/pdf>. Ainsi, l'agenda de la présidence belge s'inscrit dans celui retenu avec l'Espagne (juillet à décembre 2023) et la Hongrie (juillet à décembre 2024) : Il reviendra au Trio suivant (Pologne, Danemark et Chypre) de dégager un nouveau programme. Chaque présidence saisit l'occasion qui lui est ainsi donnée pour mettre en avant certaines priorités auxquelles elle tient plus particulièrement. Ces priorités sont énoncées dans le programme de chaque présidence au moment de sa prise de fonction.

### Hommage à Jacques DELORS

Le décès de Jacques Delors, le 27 décembre 2023, nous attriste particulièrement. Son engagement envers la construction européenne a été exceptionnel et les réalisations durant sa présidence de la Commission européenne entre 1985 et 1995 ont été considérables. C'est à lui que revient la concrétisation du « **marché unique** » à partir de son « **livre blanc** » de 1985, suivi de « **l'acte unique** » de 1986. Ainsi sont adoptées 310 mesures législatives permettant la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux en 1992 (« **l'objectif 92** »). C'est sous sa présidence qu'est créé en 1985 « **l'espace Schengen** » supprimant les contrôles aux frontières entre ses membres ou encore en 1987 le programme « **Erasmus** » (**EuRopean Action Scheme for the Mobility of Universtity Students**) destiné aux échanges de jeunes entre les pays européens. En 1989 le « **plan Delors** » définit les mesures à prendre en vue de la création de la « **monnaie unique** » qui s'est

./.

traduite par la mise en circulation de « **l'Euro** » le 1<sup>er</sup> janvier 2002. C'est toujours sous son impulsion que le « **Traité de Maastricht** » a été signé en 1992 qui institue « **l'Union européenne** » et regroupe les avancées obtenues auparavant par Jacques Delors, tout en augmentant les compétences de l'UE. C'est par ce traité qu'est reconnue la « **citoyenneté européenne** ». N'oublions pas non plus que c'est au début de son mandat en 1985 qu'ont été adoptés officiellement par les Communautés européennes (devenues l'Union européenne) « **l'hymne européen** » et le « **drapeau européen** » bleu aux douze étoiles d'or à caractère hautement symboliques. N'oublions pas aussi le rôle éminent qu'il a joué dans le cadre de la « **réunification de l'Allemagne** » en 1990. Sa vision de parvenir dans le futur à une unité de notre continent sous forme de « **Fédération d'Etats-nations** » est toujours d'actualité.

Tout ce qu'a entrepris Jacques Delors durant son mandat à la tête de l'exécutif européen est tellement important qu'il est considéré comme successeur direct des « **Pères fondateurs de l'Europe** » (Schuman, Monnet, Adenauer...). A son décès, de nombreux hommages lui ont été rendus. L'actuelle présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, a déclaré que « *l'œuvre de sa vie a façonné des générations entières d'européens, dont la mienne* ». Charles Michel, président du Conseil européen, a dit pour sa part : « *Jacques Delors a conduit la transformation de la Communauté économique européenne vers une véritable Union, fondée sur des valeurs humanistes et appuyée sur un marché unique et une monnaie unique, l'euro* ». Le président français, Emmanuel Macron, l'a qualifié « *d'inépuisable artisan de notre Europe* » et le chancelier allemand, Olaf Scholz, de « *visionnaire devenu un architecte de l'UE telle que nous la connaissons aujourd'hui* ».

L'Institut Jacques Delors lui rend bien entendu un émouvant hommage, en tant qu'architecte de l'Europe unie : « *nous voulons non seulement témoigner de notre profonde reconnaissance mais aussi affirmer notre volonté d'en assumer dignement l'héritage politique et poursuivre son action pour l'unité des Européens* ». Voir communiqué de presse : <https://institutdelors.eu/wp-content/uploads/2023/12/CP-JD-FR.pdf>

Notre Mouvement européen s'associe à ces hommages et souhaite ardemment faire fructifier l'héritage que nous a laissé Jacques Delors de façon à construire efficacement l'Europe de demain.

